

Licence de maintenance d'aéronef de catégorie A1

RS5639 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	253r
Formacode(s)	23613
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
ASS FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN	40989592700 021	Former
INSTITUT AERONAUTIQUE AMAURY DE LA GRANGE	79307691000 017	Former
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIE ST EXUPERY	19010006500 019	Former
LYCEE POLYVALENT ALEXANDRE DENIS, LYCEE DES METIERS DE L'AERONAUTIQUE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	19910630300 019	Former
LYCEE POLYVALENT PIERRE MENDES FRANCE	19133015800 012	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Une licence de maintenance d'aéronefs de catégorie A1 autorise son titulaire à délivrer des certificats d'autorisation de remise en service après des opérations d'entretien en ligne programmées mineures et des rectifications de défauts simples dans les limites des tâches mentionnées spécifiquement sur l'habilitation de certification visée au point 145.A.35 de l'annexe II (partie 145) du règlement (UE) n°1321/2014 sur des avions à turbines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Certifier la réalisation, en conformité avec la réglementation de sécurité aérienne relative au maintien de la navigabilité des aéronefs, de travaux d'entretiens sur les avions à turbine.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Règlement (UE) 2018/1139 du Parlement et du Conseil du 4 juillet 2018

Règlement (UE) n°1321/2014 de la commission du 26 novembre 2014 relatif au maintien de la navigabilité des

aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre âgé de 18 ans

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Autorité nationale compétente pour la sécurité de l'aviation civile (OSAC au nom de la direction de la sécurité de l'aviation civile)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2015

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5639/>